

République française
Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI
Séance du 05 avril 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation : 31/03/2023
Présents : 5	<i>L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christiane MARIOTTI</i>
Votants : 6	Présents : Christiane MARIOTTI, Paul Jean AGOSTINI, Jean-Pierre ROCCHI, Jean-Paul MATTEI, Antoine ORSONI
Pour : 6	Représentés : Paul COLOMBANI par Christiane MARIOTTI
Contre : 0	Excusés : Pierrick NANNINI
Abstentions : 0	Absents : François CAVECCHIO, Marie Paule GIRONI, Jean-Louis FILIPPI
	Secrétaire de séance : Christiane MARIOTTI

Objet : Remplacement d'une bouche incendie au lieu-dit Ritondu - DE_2023_003

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est dotée d'un parc d'hydrants qui est contrôlé chaque année par une entreprise spécialisée.

Lors de son contrôle annuel au mois de janvier 2023, la SARL SMMI a constaté que la bouche incendie n° 2 située au lieu-dit Ritondu, qui est vétuste, présente un risque de rupture du régulateur et conseille son remplacement.

Un devis a été établi pour la fourniture et le remplacement de ce matériel par une bouche d'incendie BI 440 avec vanne pour un montant hors taxes de 2 390,00 €, soit 2 629,00 € TTC.

Madame le Maire propose soit :

- de solliciter une aide à la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale à hauteur de 80 % du montant HT de cette opération.

Elle demande au Conseil municipal d'en délibérer.

Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers présents se prononce en faveur du remplacement de ce matériel.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

- | | |
|---|------|
| - Subvention de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale ... | 80 % |
| - Part communale | 20 % |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune.

Le Maire, Christiane Mariotti



SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 12/04/2023
02B-212002505-20230405-DE_2023_003-DE